Date de séance : 21 mars 2022	DDOCES VEDDAL do lo	gágnag du Canggil Symdigal	
Date de convocation :	PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Syndical		
14/03/2022			
Nombre de membres	En exercice : 9	Présents: 7	

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un mars à quatorze heures trente, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Vernet-les-Bains, sous la présidence de **Monsieur Patrice ARRO**.

<u>Membres titulaires</u>: Monsieur CHAUVEAU Olivier et Madame SAUDECERRE Hélène pour CASTEIL, Messieurs BOBE Jean et BONNAIL Bernard (ayant reçu pouvoir de GEA Jérôme, absent) pour CORNEILLA-DE-CONFLENT, Messieurs GUITART Henri et MESTRES Martin pour VERNET-LES-BAINS.

1) Approbation du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021

Le Président présente le compte de gestion 2021 établi par la Direction Générale des Finances et le compte administratif 2021, est en concordance absolue.

Le Président s'étant retiré, M. BOBE Jean, doyen, présente leur approbation au vote du Conseil.

VOTE: 6 pour

2) Approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 sur l'exercice 2022

Après l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021, le Président constate que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **80 827.17** € et propose de l'affecter sur l'exercice 2022 de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2021		37 584.56
Excédent antérieur reporté		43 242.61
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 à affecter		80 827.17
Excédent d'investissement de l'exercice 2021		161 352.76
Excédent antérieur reporté		61 339.55
Excédent d'investissement reporté (ligne 001 en recettes budget 2022)		222 692.31
Solde des restes à réaliser d'investissement (déficit)	-	230 697.35
Besoin de financement minimum de la section d'investissement		8 005.04
Affectation à la section d'investissement (recettes - article 1068)		8 005.04
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002-recettes budget 2022)		72 822.13

VOTE: 7 pour

3) BUDGET PRIMITIF 2022

Après présentation des opérations d'investissement, des subventions et produits attendus et de la section d'exploitation du budget pour l'exercice 2022, le Président propose au Conseil d'adopter le budget primitif 2022, équilibré en dépenses et en recettes à 2 268 388.15 € HT, dont :

- La section d'investissement équilibrée à 1 826 122.01 € HT
- La section de **fonctionnement** équilibrée à **442 266.14** € HT.

VOTE: 7 pour

4) Remplacement d'un délégué suppléant au Conseil Syndical

Le Président donne lecture de la délibération 2022-12 de la commune de CASTEIL présentant la démission de Monsieur Charly LECLERCQ, et proposant Monsieur Romain PROENCA comme délégué suppléant au SIVOM de la Vallée du Cady, et propose de procéder au remplacement de Monsieur Charly LECLERCQ par Monsieur Romain PROENCA comme délégué suppléant de la commune de CASTEIL au Conseil Syndical du SIVOM de la Vallée du Cady.

VOTE: 7 pour